

Sujet : [INTERNET] Projet Photovoltaïque Haget

De : Christian FOURCADE <fourcade.c@hotmail.com>

Date : 15/03/2022 19:49

Pour : "pref-haget@gers.gouv.fr" <pref-haget@gers.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

La FDSEA65 a été prévenue d'un projet de 7.6ha de panneaux solaires au sol, porté par la société Cap Vert Energie, sur les prairies communales de HAGET. Des agriculteurs des deux départements 65 et 32 vont être impactés.

Nous dénonçons fermement l'utilisation des sols agricoles pour ce type de projet. Les terres fertiles doivent servir à nourrir la population. Il y a pour le pays un fort enjeu économique mais aussi stratégique d'autonomie alimentaire, d'autant plus d'actualité aujourd'hui au vue du conflit en Ukraine. Les côteaux de HAGET sont des zones propices à l'élevage (ruminants, abeilles). Plusieurs éleveurs sont d'ailleurs candidats pour mettre en valeur ces parcelles. Il s'agit de sols de qualité agronomique moyenne, sur lesquels on cultive habituellement des prairies temporaires. La disparition de terre agricole influence l'activité agricole a plusieurs dizaine de kilomètres autour d'un tel projet dont les Hautes-Pyrénées. Ces prairies ne sont des puits à carbone uniquement grâce au couple hommes-animal et non pas avec des panneaux photovoltaïques

Dans les Hautes-Pyrénées, comme dans le Gers, aucun permis de construire n'est accordé pour des panneaux solaires sur sols agricoles.

Dans le cas de HAGET, les prairies communales historiquement en zone A ont été déclassées au PLU en zone 1AUphv en 2018. La FDSEA65 dénonce ce déclassement qui est contraire à l'esprit de la loi, car toute la zone concernée est agricole ou boisée.

La profession agricole, par la voix de la Chambre d'Agriculture 32, a refusé ce projet à 2 reprises (PLU en 2018 et CDNPS en 2020). Pour faire face à la multiplication anarchique des projets comme celui-ci, la CA32 a d'ailleurs organisé des "Assises des ENR" en octobre 2021 et une charte est en cours de rédaction. Nous vous demandons un moratoire sur ce projet et tous les autres en attendant la parution de cette charte.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Christian FOURCADE
Président FDSEA65